

France-Rwanda: encore des « zones floues »

Jean Chatain

L'Humanité, 17 décembre 1998

Le groupe communiste approuve le rapport de la mission d'information « eu égard aux propositions qu'il contient », mais relève que bien des questions demeurent sans réponse. Le problème du « domaine réservé » alimente les commentaires.

LA présentation par Paul Quilès du rapport de la mission d'information parlementaire sur les responsabilités de la France dans les événements au Rwanda entre 1990 et 1994 semble susciter maintes interrogations et réserves. D'une part, parce que le document présenté s'avère incomplet, gommant une large partie des auditions à huis clos (dont la majorité de celles des officiers supérieurs). D'autre part, parce que les commentaires ayant accompagné cette présentation ont parfois renoué avec certains discours officiels français visant à évacuer sur d'autres des responsabilités pourtant évidentes et attestées par de nombreux témoignages et documents.

On peut, à tout le moins, parler d'« ambiguïté » du rôle de la France au Rwanda, qui a contribué au carnage organisé d'avril-juillet 1994, et en quelque sorte « permis le génocide », estime Modeste Rutabayiru, chargé d'affaires du Rwanda à Paris. « Etant donné les liens privilégiés entre les dirigeants français et les respon-

sables rwandais à l'époque, la France avait tous les moyens de faire cesser les massacres », affirme le diplomate dans le journal « la Croix » en date d'aujourd'hui. Parlant des militaires français, interrogés à huis clos par la mission et qui ont refusé que leurs témoignages soient rendus publics, il ajoute : « Ont-ils encore aujourd'hui des choses à cacher ? Nous aurions peut-être trouvé dans ces témoignages la clé des malheurs du Rwanda. »

Enfin le diplomate rwandais se déclare surpris de ce que le rapport ne « mette pas en question François Mitterrand », alors que l'ancien chef de l'Etat français « était engagé dans l'affaire rwandaise au nom du domaine réservé ». Le rapport a « un goût d'inachevé », même s'il constitue « une première en France. C'est un peu comme si la question du domaine réservé volait en éclats (...). Les détenteurs du domaine réservé, notamment les présidents français, ne pourront plus se permettre n'importe quelle intervention militaire en Afrique... ».

Dans son explication de vote positif au rapport de la mission d'information parlementaire, mardi en fin de matinée, le groupe communiste à l'Assemblée nationale avait souligné que cette approbation avait été décidée « eu égard aux propositions qu'il contient, même s'il (le groupe) estime

que la question reste ouverte des pouvoirs plus importants d'une commission d'enquête pour procéder à des investigations plus profondes, et que la publication partielle des auditions à huis clos pourrait être cause d'un doute dommageable ».

Il reste « bien des zones floues » dans le document publié. Notamment en ce qui concerne « le caractère prévisible ou non des événements, l'encadrement des FAR (forces armées rwan-

daises, l'armée génocidaire – NDLR) par l'armée française, l'attentat contre l'avion présidentiel et les livraisons d'armes »... Ces « réserves émises », le groupe communiste « approuve le rapport eu égard à la qualité des propositions qu'il formule car, dans cette affaire, l'un des objectifs majeurs n'était-il pas de savoir tirer les leçons d'un effroyable drame humain ? ».

JEAN CHATAIN.